

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : ADIL 13: participation au fonctionnement de l'association pour l'année 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association départementale d'information sur le logement des Bouches-du-Rhône "ADIL 13" sollicite, au titre de la participation départementale à son fonctionnement général pour 2019, une subvention de 520.000 €

Créée en 2002 à l'initiative du Département, l'association est présidée par Mme Sylvie CARREGA, Conseillère départementale, déléguée au logement.

L'ADIL remplit une mission prévue par la loi d'information gratuite aux particuliers sur toute question touchant au logement et à l'habitat.

L'association effectue également des actions de conseil et d'expertise à destination des responsables et acteurs du logement dans le département, propose une veille juridique et des formations, produit des études et participe à plusieurs observatoires.

En 2018, les conseillers juristes et financiers de l'agence ont apporté des conseils à 22.000 habitants des Bouches-du Rhône.

Les consultations effectuées par téléphone ou directement au siège et dans les 38 permanences assurées dans le département (32 communes desservies) ont porté sur les thèmes suivants:

- la location (65%),
- amélioration de l'habitat (10%),
- l'accession à la propriété (9%),
- la copropriété (7%),
- autres (9%).

En 2018, 1 907 habitants ont été conseillés par le Point rénovation information service de l'agence. Le site internet www.adil13.org a comptabilisé 70 000 visiteurs.

En parallèle l'ADIL a proposé en 2018 aux acteurs du logement du département:

- une veille habitat et 19 formations, au profit de près de 200 stagiaires ;
- un service SVP, ligne directe réservée aux partenaires: 1 459 consultations ;

- une expertise juridique pour la CCAPEX (prévention des expulsions locatives) et le CODERST (lutte contre l'habitat indigne) ;
- plus de 100 notes et avis juridiques rendus aux partenaires de l'habitat ;
- des études et participations à différents observatoires dont celui des loyers du parc privé et une contribution au diagnostic du futur programme Local de l'Habitat (PLH) métropolitain ;
- des diagnostics juridiques et financiers sur des copropriétés pour les collectivités territoriales ;
- des séances de présentation sur l'actualité législative et l'organisation d'une conférence départementale sur l'accession à la propriété dans les Bouches-du-Rhône, le 14 juin 2018.

L'ADIL 13 contribue aux politiques départementales et locales du logement, notamment par l'animation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le développement de l'observatoire du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

L'association porte également depuis 2016 un dispositif innovant de prévention des expulsions locatives sur le 3ème arrondissement de Marseille, dans le cadre duquel 215 ménages ont été reçus en 2018.

Pour mémoire l'ADIL 13 est partenaire du dispositif Provence Eco Renov lancé le 30 juin 2016 et accueille dans ce cadre les copropriétaires.

Pour l'année 2019, l'ADIL 13 prévoit de renforcer et développer ses actions et partenariats, notamment par sa contribution aux plateformes de la rénovation énergétique et de l'habitat, et un élargissement du dispositif de prévention des expulsions locatives à l'échelle de la ville de Marseille.

Pour l'ensemble de ses activités, l'association, qui emploie une équipe de 18 collaborateurs, prévoit un budget 2019 de 1.910.000 € dont le détail figure en annexe I.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL